

L'aménagement durable des forêts : passer de la parole aux gestes

Mémoire RESAM sur la mise à jour du régime forestier 2000

RÉSUMÉ

C'est avec un vif intérêt que le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec répond à l'invitation de présenter son point de vue sur la mise à jour du régime forestier. RESAM regroupe les 44 groupements forestiers du Québec appartenant à plus de 22 000 propriétaires de lots boisés. Ces organismes de gestion en commun sont présents dans toutes les régions du Québec habité et ont une expertise précieuse en aménagement des forêts privées et publiques depuis près de 30 ans.

Notre perspective pour analyser les orientations proposées est que l'aménagement forestier représente une pièce maîtresse du développement durable des forêts. Nous partons du principe que la vitalité des forêts repose, notamment, sur une « industrie » de l'aménagement forestier qui soit dynamique, viable et reconnue. Les forêts seront en santé dans la mesure où les travailleurs, les entreprises d'aménagement et les communautés dépendantes des forêts seront également en santé. Notre position vise la mise en place de conditions favorisant la production des ressources forestières du Québec habité. À cet égard, il nous apparaît fondamental de faire une démarcation claire entre les fonctions d'aménagement forestier et celles d'approvisionnement en bois des usines de transformation.

Comme lors des consultations de 1998, nous sommes en accord avec les objectifs proposés pour faire face aux défis du développement durable. Cependant, nous nous interrogeons sur la portée de leur mise en œuvre et sur les moyens retenus pour les atteindre. Pour nous rassurer, il faudrait que le régime se soumette, formellement, à l'établissement et au suivi périodique d'indicateurs d'aménagement durable des forêts. Également, la politique de consultation proposée devrait être élargie à la gestion participative pour amener les parties à se concerter sur les orientations du secteur. De plus, nous soutenons qu'il est nécessaire de diversifier, plus qu'à la marge, les modes de gestion de la forêt publique. Cette option nous apparaît plus constructive que l'accentuation des mesures normatives, du contrôle et de la dépendance aux subventions à l'aménagement, telle que proposée au document d'information.

Considérant notre point de vue d'aménagistes, nous retenons cinq orientations proposées par le MRN qui sont susceptibles de contribuer à accentuer le virage de l'aménagement durable. Verso ... [Il s'agit de la gestion participative, du contrat d'aménagement forestier, du découpage des unités d'aménagement, de l'intensification de l'aménagement forestier (rendement accru) et de l'application du principe de coresponsabilité. Pour que ces mesures répondent adéquatement aux attentes, nous suggérons un certain nombre de pistes pour améliorer les modalités de mise en œuvre. Parmi les recommandations formulées, nous considérons prioritaire de :

- (1) reconnaître formellement et responsabiliser les aménagistes de la forêt en tant qu'acteurs de premier plan pour relever le défi de l'intensification de l'aménagement forestier;*

- (2) *associer les parties intéressées, particulièrement aux échelons régional et local, dans le processus décisionnel avec les droits et les responsabilités qui s'y rattachent et par la mise en place de mécanismes de concertation;*
- (3) *s'engager résolument dans la voie d'un aménagement forestier axé sur une sylviculture d'amélioration des peuplements et non seulement celle du rendement soutenu;*
- (4) *prendre en compte le facteur humain (rémunération, conditions de vie, valorisation du travail) dans l'établissement des valeurs des traitements sylvicoles, autant en forêt publique qu'en forêt privée.*

Nous sommes conscients que la Commission parlementaire n'est qu'une étape d'un processus d'amélioration continue amorcé depuis quelques années. Cette démarche devra viser, entre autres mesures, la consolidation de l'industrie de l'aménagement forestier. À cet égard, RESAM et ses membres réaffirment leur engagement à investir les efforts requis et à contribuer, de manière constructive, à l'aménagement durable des forêts du Québec.

Jean-Guy Rioux, président

Gérard Szaraz, directeur général

Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec
3405-C, Boul. Wilfrid-Hamel, Bureau 330 Québec (Québec) G1P 2J3
Tél.:(418) 877-1344 Télécop.: 877-6449 courriel: dg@resamf.com